

**Compte-rendu  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 10 juin 2021 à 20H30**

Etaient présents : Odile Aveneau, Maire, Alain Forêt, Jean-Marie Bonneau, Jean-Yves Ruault, Adjoints, Axel Guerrier, Vincent Heurtaux, Hélène Lemarchand, Anne Sophie Lochu, Sandrine Mayoni, Nathalie Portes, Lucien Thériaux.

Était absent : Vincent Heurtaux

**Indemnité de gardiennage de l'église**

Le Conseil Municipal décide de maintenir à **120.97 €** l'**indemnité de gardiennage avec effet rétroactif au 1er janvier 2021**.

Le bénéficiaire de cette indemnité est Monsieur LARGATON SORO, qui effectue le gardiennage partiel de l'église, présent au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Opération « Argent de Poche »**

L'opération « CHANTIERS ARGENT DE POCHE », renouvelée pour l'été 2021, va se dérouler du 19 au 23 juillet pour les jeunes adolescents (16-18ans)

La commune est chargée de la rémunération suivant des contrats établis par la Communauté de Communes du Bocage Mayennais à raison de 15 € par ½ journée de 3 heures de travail par jeune avec une durée de chantier de 5 demi-journées.

**Mise à jour de chemins ruraux**

A l'occasion de ventes de terrains, des anomalies ont été observées sur le plan cadastral quant aux tracés de chemins ruraux aussi il a été décidé de procéder à un bornage amiable pour mettre à jour le plan cadastral. La SARL Zuber ainsi que la Société Kaligéo ont été mandatées à cet effet.

**Concours des villes & villages fleuris**

L'an passé, en raison de la crise sanitaire, le Conseil Municipal avait décidé de suspendre ce concours des Maisons Fleuries. Considérant la difficulté de composer un jury et remarquant que l'intérêt du fleurissement des maisons est différent de celui lors de la création de ce concours, la municipalité a décidé de ne pas le reconduire et opté pour un aménagement arboré de l'agglomération qui pourra profiter à tous et accentuer ses illuminations de Noël.

**Illuminations : contrat de location**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal le souhait de prendre contact avec une société de l'Eure travaillant sur notre bassin de vie pour examiner les propositions qu'elle peut présenter car depuis quelques années la prestation ne donnait pas entière satisfaction. Après visite sur les lieux de l'entreprise pour voir leur choix, la municipalité a décidé de signer un contrat de location avec l'entreprise Illuminations Services pour une durée de 3 ans fermes non reconductible par tacite, moyennant un loyer annuel de 4.970 € HT.

Une réflexion est lancée sur une animation qui pourrait avoir lieu pendant ces périodes de festivités.

**Adressage: plaques de numérotation**

Madame le Maire rappelle que l'adressage étant achevé, il convient donc maintenant de fournir des plaques de numérotation aux administrés, aussi le Conseil Municipal a été invité à arrêter le choix du fournisseur. Deux sociétés ont été contactées, la société MAVASA de Bonchamp les Laval a été retenue pour la fourniture des plaques de numérotation; le coût d'acquisition est de 2.676,44 € TTC.

Des panneaux complémentaires d'adressage des lieux-dits vont être mis en place.

### **Travaux de clôture du terrain de tennis**

Le muret en pierres situé au fond du terrain de tennis va être restauré par l'entreprise Jupin de Oisseau pour un montant de travaux de 3.406,80€ TTC.

Le grillage qui entoure le terrain de tennis va être remplacé et des plaques sur le muret ainsi qu'une barrière vont être posées par nos soins. Le coût d'acquisition des matériaux est estimé à environ 16.000 € HT. Une subvention de 10.000 € sera sollicitée près du Conseil Départemental.

### **Emploi ATSEM**

Le contrat à durée déterminée de l'ATSEM sera renouvelé pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain.

### **Arrachage de souches**

Les peupliers du terrain de foot ont été abattus et il est nécessaire maintenant de procéder à la destruction des souches.

L'entreprise Nature Elagage, qui procèdera au grignotage des souches sans évacuation des copeaux, a été retenue pour un montant de 2.220 € TTC.

### **Adhésion à « e.collectivités »**

Le CDG53 a décidé de se rapprocher du syndicat mixte régional e-collectivités au 1<sup>er</sup> janvier 2022, qui aura pour mission de développer l'administration électronique et d'accompagner la transformation numérique de l'ensemble des communes ; en conséquence la commune a décidé d'adhérer à ce syndicat mixte, e-collectivités au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Le Maire

Odile Aveneau

